

Compte-Rendu CTL du 17/05/2022

Seconde convocation

REFAIRE LE DÉBAT DE LA PREMIÈRE SÉANCE: pourquoi pas ? C'est peut être bien...
MAIS NOUS INFORMER DE CE QUI SE PRÉPARE EN COULISSE: Ce serait mieux !

Nous avons redébatu en seconde séance de la fusion des SPF, pour procéder ensuite au même vote que la première fois.

La Direction s'est bien gardé de nous parler du dossier REMUE-MÉNINGES, dont vous avez tous pris connaissance le 18/05/2022 par un message de la DG, publié aussi sur ULYSSE. Ce dossier constitue une véritable provocation pour les syndicats de la DGFIP, qui ont découvert ce dossier de la même façon... REMUE-MÉNINGES, cet exercice dit d'expression libre, fait l'objet d'un calendrier imposé extrêmement contraint se déroulant de la fin du printemps au début de l'été 2022. Par ailleurs, l'expression des agents passera à la censure ou sous les fourches caudines du directeur local avant d'arriver sur le bureau du DG. Le risque est donc grand d'entrer avec ses idées et de ressortir avec celles du chef... Enfin, ON DEMANDE AUX collègues déjà exténués d'éteindre eux-mêmes l'incendie et d'atténuer ainsi l'impact et les coûts dramatiques d'une politique de destruction de l'emploi et de dégradation des conditions de travail.

Ce dossier est connu de la DIRECTION depuis le premier trimestre de cette année, et elle nous a toujours dit qu'il n'y avait pas de plan caché. La stratégie consiste à faire prévaloir les orientations nationales en associant les agents et en court-circuitant les syndicats.

REMUE-MÉNINGES peut sembler être un gadget, mais c'est le retour d'une vieille ficelle largement utilisée par le passé notamment pour préparer la fusion DGI/DGCP !

Prépare-t-on la fusion de directions départementales ? Car une fois le SIE DEPARTEMENTAL finalisé, le SIP DEPARTEMENTAL créé, le pôle départemental recouvrement effectué et la fusion des SPF effective, si l'on veut continuer à fusionner des grands services, on sera bien obligé de fusionner au préalable des départements pour mener à bien nos missions !!! Le taux de couverture en terme d'emploi pourra être à un moment donné un problème. Qu'à cela ne tienne, la variable d'ajustement sera le recrutement de contractuels. Il faut absolument qu'aucun de nos collègues ne souffle ces deux fausses bonnes idées à l'occasion de ce remue-méninges.

En effet, la direction n'attend que ça ... !

Le problème majeur de ce dossier, c'est qu'il participera à l'élaboration du futur contrat d'objectifs et de moyens de la DGFIP, en prenant à revers les syndicats.

Le dossier de la fameuse enveloppe pour les CVT est emblématique d'une autre stratégie alternative qui veut faire croire qu'on associe les syndicats. A ce jour dans le 66, il n'y a aucune concrétisation de ce projet dont on a tant parlé.

Rappelons que ce fonds découle du contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022 et donc des suppressions d'emploi, des fermetures de services, du NRP ... bref, des économies faites sur le dos des agents. Dans le cadre du protocole d'accord contenant l'octroi de ce fond, une revalorisation de l'indemnitaire était aussi sur la table.

Voilà la seule bonne nouvelle de ce CTL : un point de RDV à ce sujet est programmé pour le 07/07/2022. Nous verrons bien ce que cela donnera.

Aurons-nous le DÉGEL DU POINT D'INDICE et des ASSURANCES SUR NOS RETRAITES ?!
En attendant, le prochain CTL est prévu pour le 30/06/2022...